



Remboursement prêt La Banque xxxx

Par **Pilou007**, le 17/11/2019 à 18:56

Bonjour,

Nous venons de contracter un prêt immobilier pour la construction de notre maison à la Banque xxxx

Nous avons une assurance CES, dégressive. Problème nous venons de débloquer les premier fonds pour l'achat du terrain et la Bxxxx nous dit que nous ne commencerons à payé le capital et les intérêts qu'une fois la totalité débloquée. Or nous avons demande de commander à payer au fur et à mesure des déblocage vu que nous ne payons pas de loyer pour le moment.

Rien, apparemment, dans le contrat ne stipule ces conditions. Comment pouvons nous faire changer les choses?

Merci.

Par **Visiteur**, le 17/11/2019 à 19:10

Bonjour

Regardez votre contrat au paragraphe "différé d'amortissement", car apparemment, on vous fait un différé total.

Si cela n'est pas mentionné, adressez une réclamation au service clientèle, qui redescendra vers votre conseiller.

Par **Pilou007**, le 17/11/2019 à 19:36

Bonjour,

Merci pour vite réponse.

Je n'ai pas de paragraphe différé d'amortissement. J'ai un "paiement des intérêts différés de la période d'anticipation " et dedans il est écrit: les intérêts différés sont reportés en fin de période d'anticipation. Ils sont étalés sur la période d'amortissement du prêt restante et remboursé mensuellement.

Quoi qu'il en soit, est-ce qu'on faire changer ça facilement?

Merci.